

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindie Plasse

<https://www.cadre21.org/membres/49c02fbe6d40d43386ba431a>

Date d'obtention : 2024-10-05 16:37:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode a été mise au point par plusieurs partenaires de différents milieux afin d'accompagner les intervenants dans des situations de sextage pour que ceux-ci puissent savoir précisément comment intervenir pour le bien de toutes les personnes impliquées. Il est important d'avoir un protocole clair que chacun suit afin d'adopter une cohérence dans les interventions. Cette méthode permet aussi de protéger tous les acteurs de l'intervention ainsi que les jeunes impliqués. Elle diminue le risque d'erreurs ou gestes qui pourraient nuire à la suite des opérations (policières et/ou juridiques). Elle permet d'intervenir dans la bienveillance envers les personnes impliquées, ce qui peut contribuer à leur offrir un sentiment de sécurité et d'accompagnement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus outillée et en sécurité face à la façon d'intervenir. Je saurai que je pourrai offrir aux élèves une démarche sécuritaire pour les protéger. Grâce à l'aide-mémoire et à la structure bien établie de la trousse, je serai confiante que tout a été fait dans les règles pour ne pas nuire à l'enquête et aux procédures policières. De cette façon, je pourrai me concentrer totalement sur mes interventions sachant que les risques d'oubli ou d'erreur sont grandement diminués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, il est important d'intervenir avec bienveillance. Je dois rencontrer les élèves un à un afin d'éviter qu'ils s'influencent. Lorsque je remplirai le formulaire avec l'élève, je devrai faire attention à ne pas lui mettre des mots dans la bouche. Je devrai lire clairement les questions et écrire dans les mots les réponses données. Il est aussi extrêmement important de ne pas regarder les images/vidéos ou encore demander de les décrire, ce qui serait considéré comme un acte criminel. Je dois confisquer les appareils des élèves impliqués le plus rapidement possible afin d'éviter la propagation des images.

Pour l'instigateur, je dois l'informer de ma démarche, mais je ne peux lui poser de questions. Je dois lui confisquer son cellulaire et s'il refuse, je dois immédiatement contacter la police, car cela peut être considéré comme un acte malveillant.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

